



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- ▣ emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

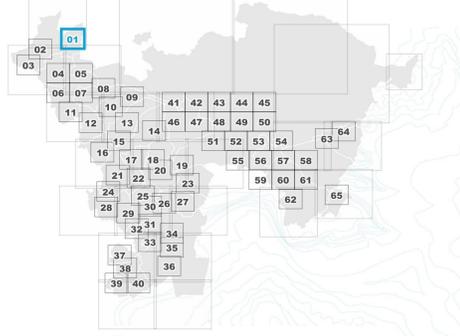
Les prescriptions

- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- ▭ bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▭ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▭ ensemble urbain cohérent
- ▭ autre secteur de mixité sociale
- ▭ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▭ secteur d'entrée de vieux village
- ▭ espace boisé classé
- ▭ espace planté à conserver ou à créer
- ▭ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- ▬ cortège végétal à conserver
- ▬ marge de reculement
- ▬ ligne de construction
- ▬ façade remarquable
- ▬ clôture soumise à dispositions particulières
- ▬ mur de clôture et porche remarquable
- ▬ linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- ▭ bâtiment
- ▭ parcelle
- ▭ hydrographie
- ▭ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 01
Engwiller

PLUi Arrêté
15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

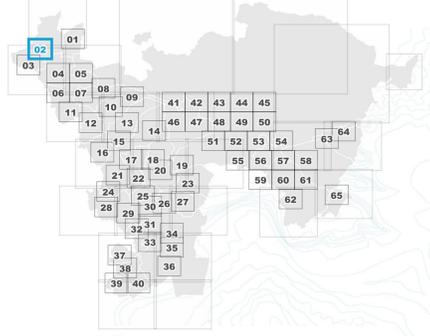
Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- ligne de recullement
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

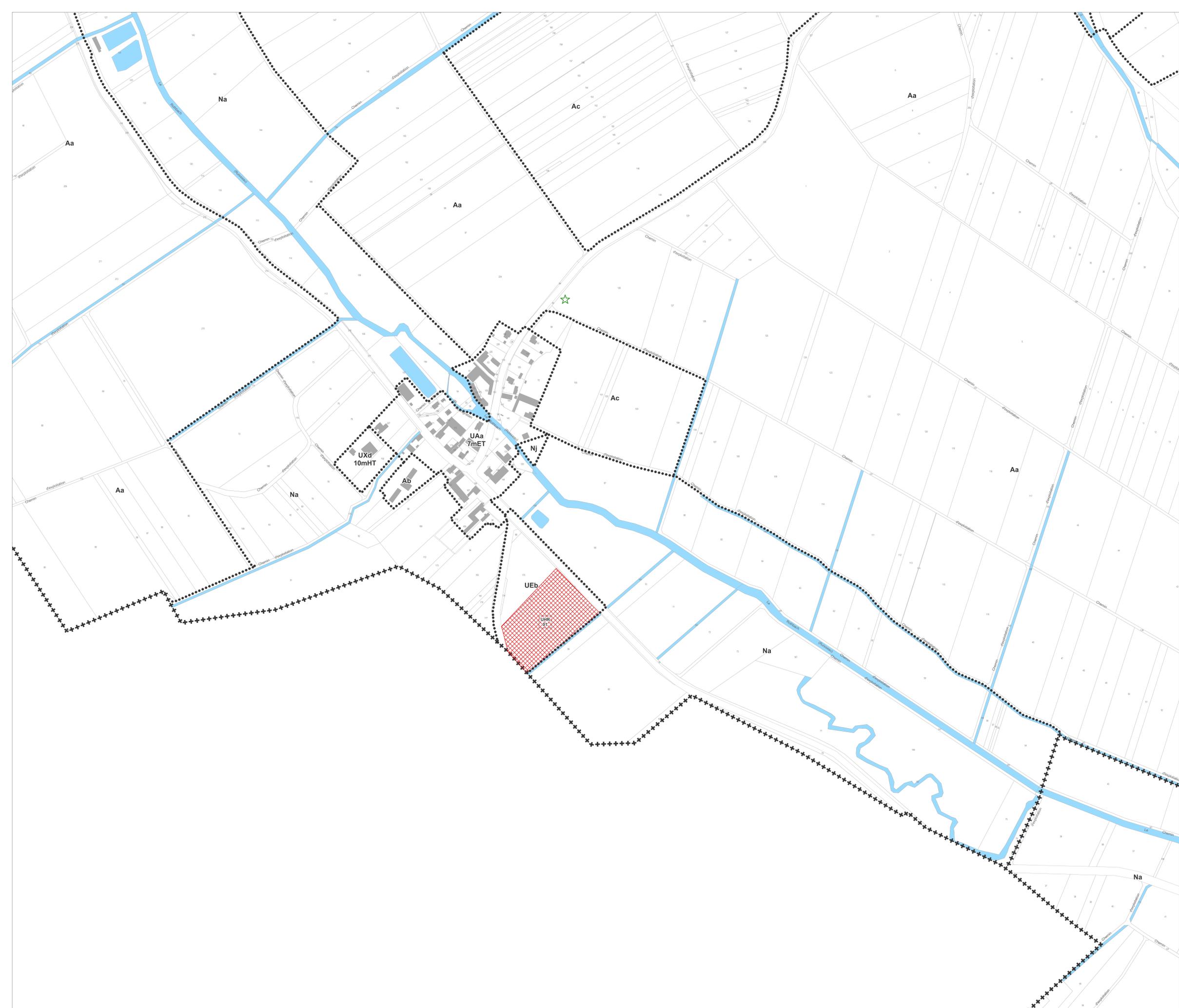
- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 02
 Uhrwiller

PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa désignation de la zone
- 7mET

Les emplacements réservés

- ▨ emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

Les prescriptions

- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- ▭ bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▭ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▭ ensemble urbain cohérent
- ▭ autre secteur de mixité sociale
- ▭ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▭ secteur d'entrée de vieux village
- ▭ espace boisé classé
- ▭ espace planté à conserver ou à créer
- ▭ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

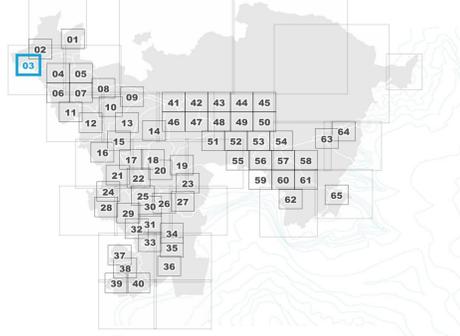
Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- ▭ bâtiment
- ▭ parcelle
- ▭ hydrographie

Les informations

- ▨ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 03
Uhrwiller

PLUi Arrêté
15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- ▨ emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

Les prescriptions

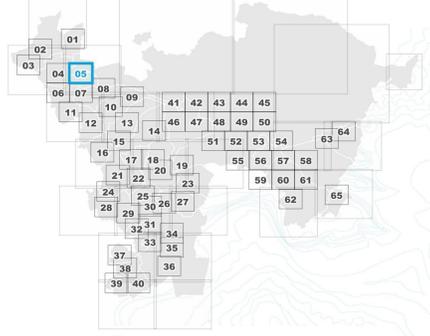
- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- ▭ bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▭ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▭ ensemble urbain cohérent
- ▭ autre secteur de mixité sociale
- ▭ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▭ secteur d'entrée de vieux village
- ▭ espace boisé classé
- ▭ espace planté à conserver ou à créer
- ▭ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- ▬ cortège végétal à conserver
- ▬ marge de reculement
- ▬ ligne de construction
- ▬ façade remarquable
- ▬ clôture soumise à dispositions particulières
- ▬ mur de clôture et porche remarquable
- ▬ linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- ▭ bâtiment
- ▭ parcelle
- ▬ hydrographie
- ▨ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

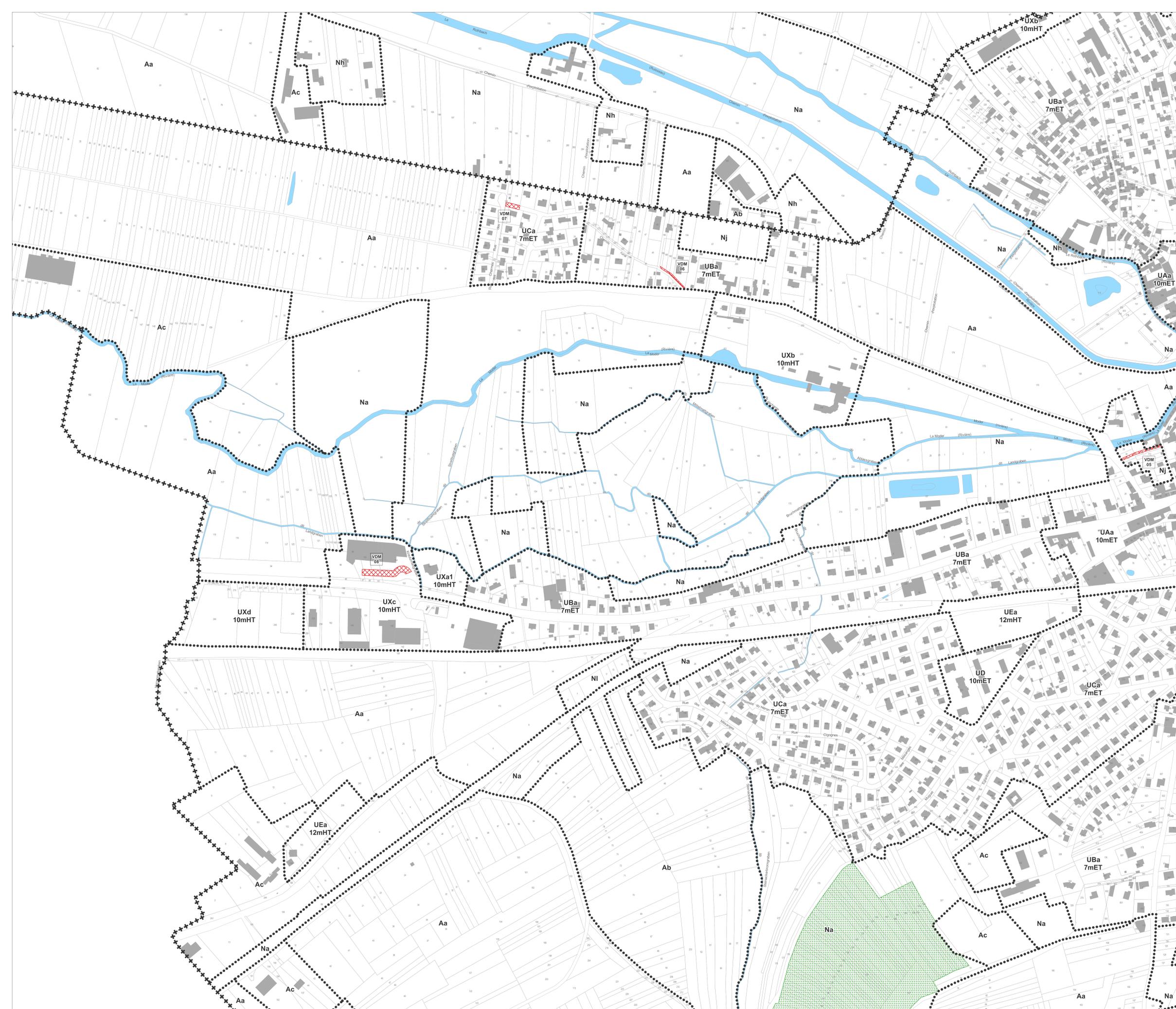
Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE Planche n° 05
Bitschhoffen, Val-de-Moder

PLUI Arrêté 15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 eme



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

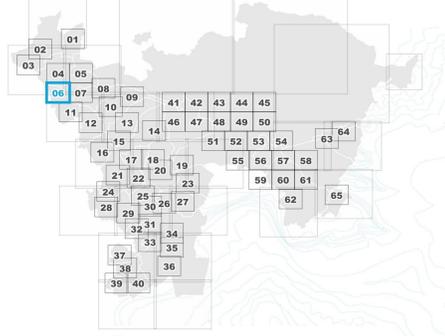
Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de recullement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

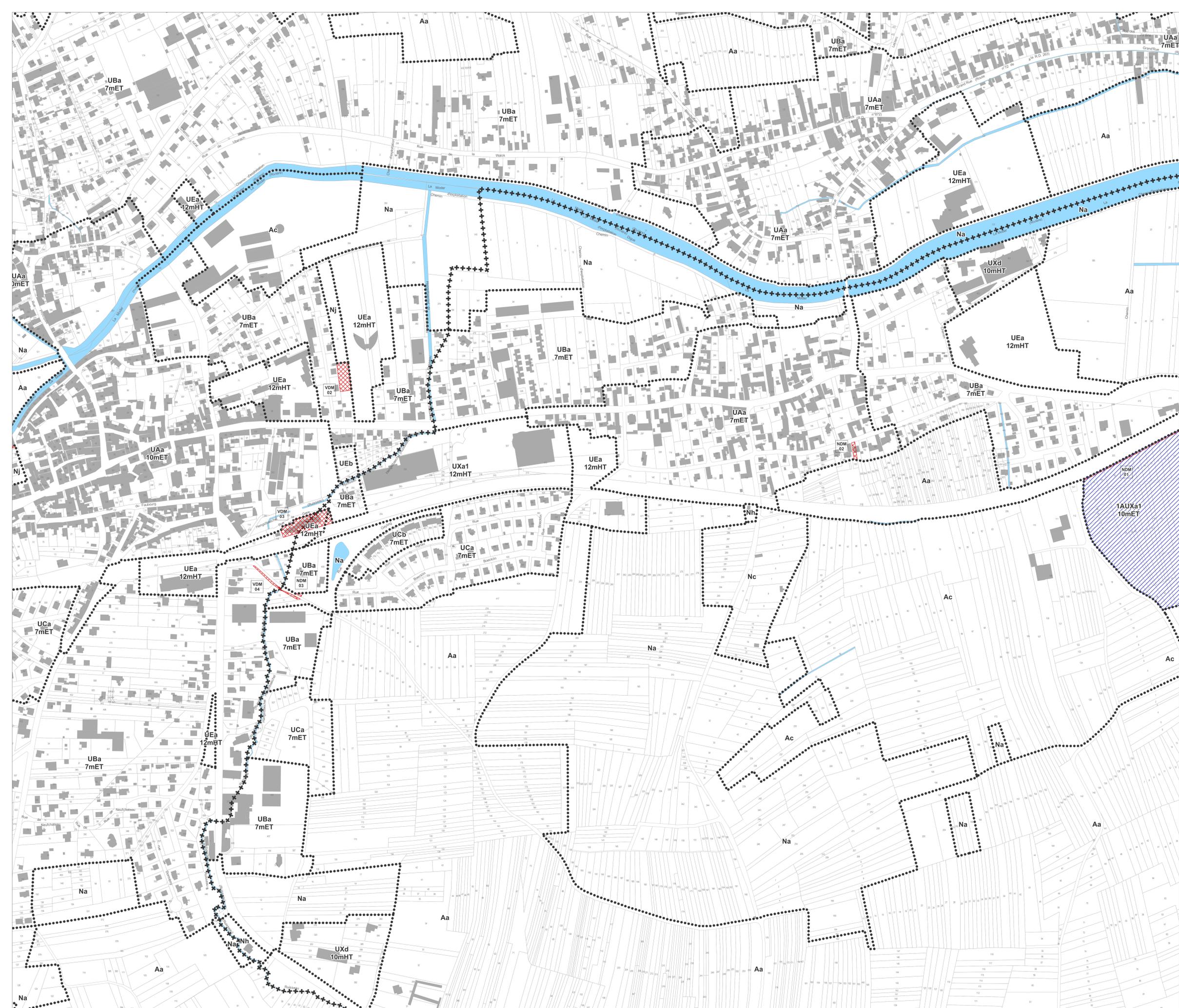
- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 06
 Val-de-Moder

PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

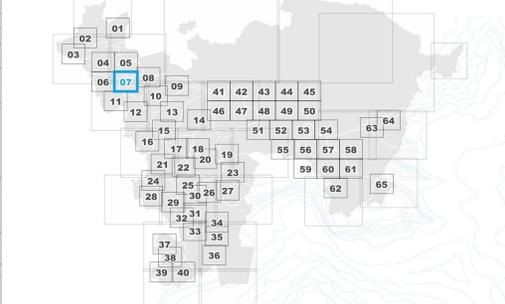
Les prescriptions

- [Bouton] bâtiment de valeur patrimoniale
- [Bouton] bâtiment remarquable de type 1
- [Bouton] bâtiment remarquable de type 2
- [Bouton] bâtiment remarquable de type 3
- [Bouton] secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- [Bouton] ensemble urbain cohérent
- [Bouton] autre secteur de mixité sociale
- [Bouton] périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- [Bouton] secteur d'entrée de vieux village
- [Bouton] espace boisé classé
- [Bouton] espace planté à conserver ou à créer
- [Bouton] élément de paysage à préserver
- [Bouton] alignement arbre
- [Bouton] cortège végétal à conserver
- [Bouton] ligne de reculemant
- [Bouton] marge de construction
- [Bouton] façade remarquable
- [Bouton] clôture soumise à dispositions particulières
- [Bouton] mur de clôture et porche remarquable
- [Bouton] linéaire commercial et de service
- [Bouton] arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- [Bouton] élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- [Bouton] bâtiment
- [Bouton] parcelle
- [Bouton] hydrographie
- [Bouton] ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 07
 Niedermodern, Val-de-Moder

PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Echelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

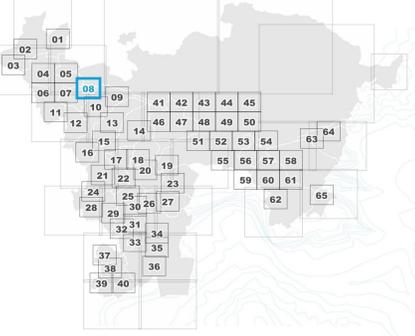
Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

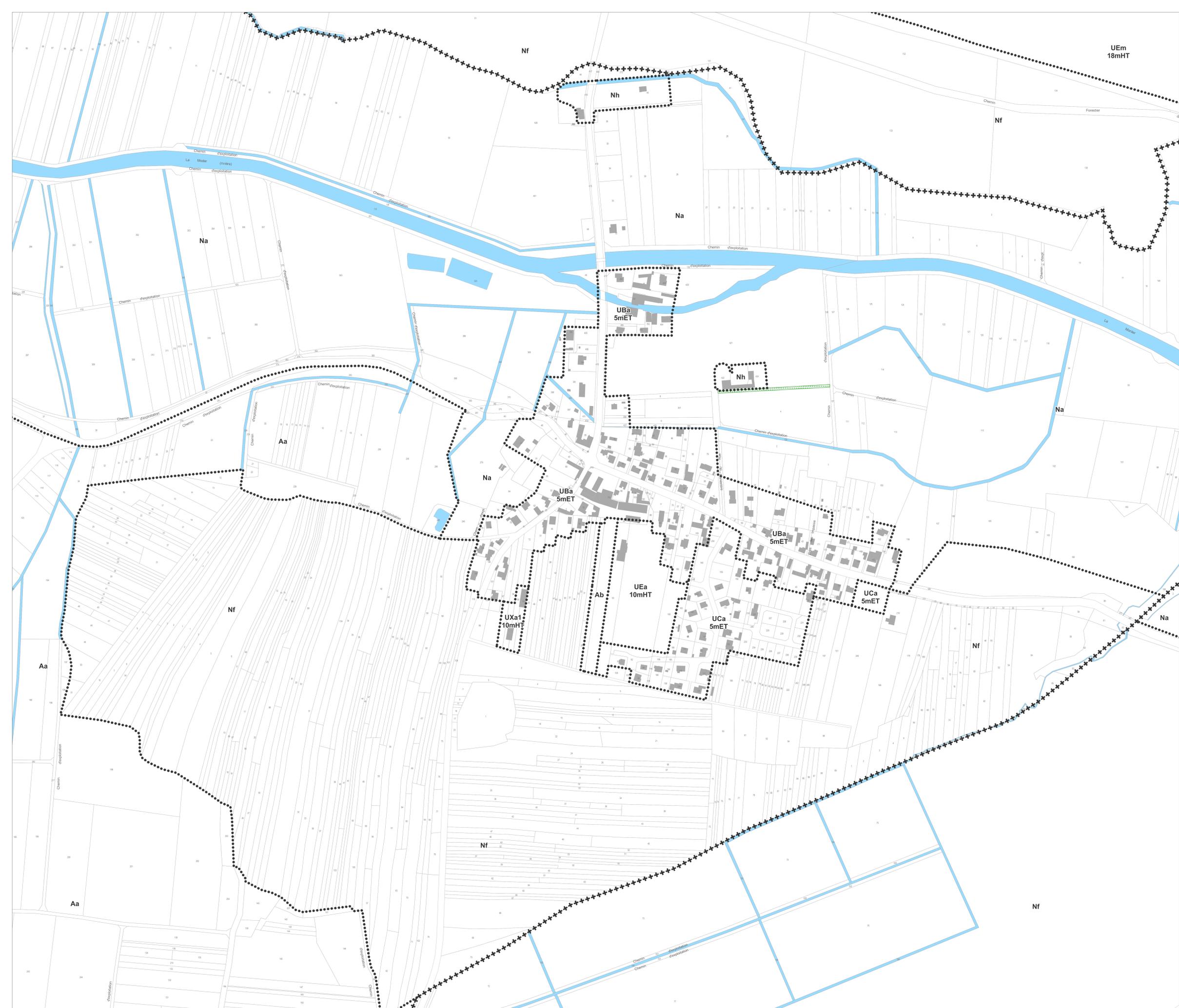
- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 08
 Niedermodern

PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa désignation de la zone
- 7mET

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

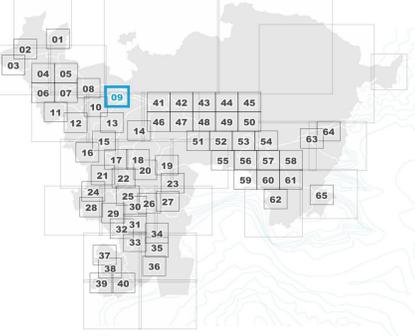
Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 09
Dauendorf

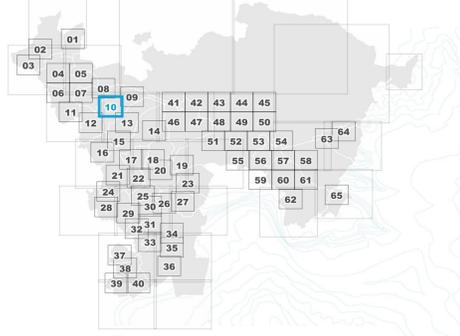
PLUi Arrêté
15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

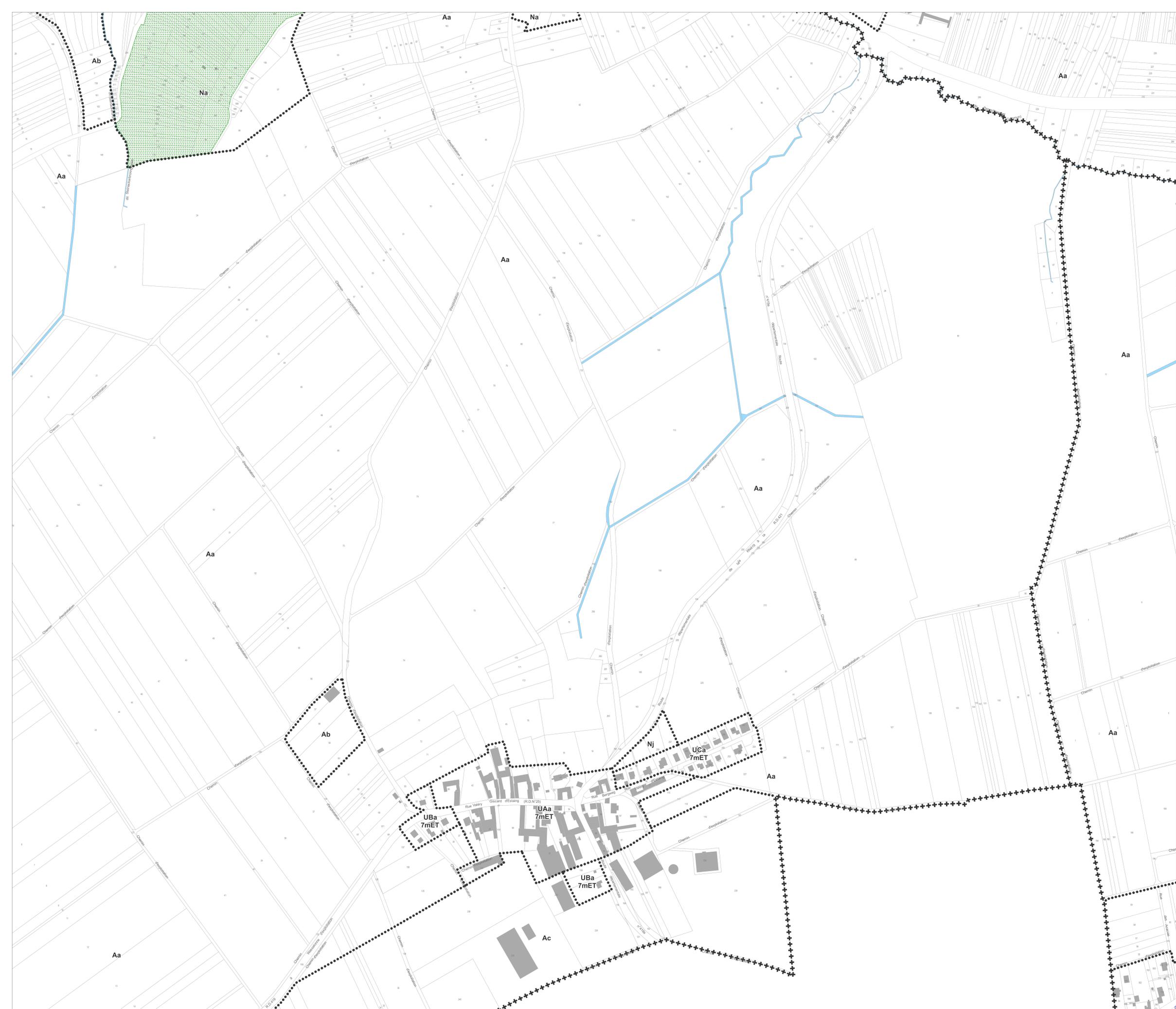
- | | | | |
|--|--|--|--|
| Le zonage | | Les emplacements réservés | |
| ••••• | limite de zone | ▨ | emplacement réservé |
| UBa
7mET | désignation de la zone | BAT
03 | numéro d'opération |
| Les prescriptions | | Les informations | |
| ▭ | bâtiment de valeur patrimoniale | ▨ | élément de paysage à préserver |
| ▭ | bâtiment remarquable de type 1 | ○ | alignement arbre |
| ▭ | bâtiment remarquable de type 2 | — | cortège végétal à conserver |
| ▭ | bâtiment remarquable de type 3 | — | ligne de reculement |
| ▭ | secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation | — | marge de construction |
| ▭ | ensemble urbain cohérent | — | façade remarquable |
| ▭ | autre secteur de mixité sociale | — | clôture soumise à dispositions particulières |
| ▭ | périmètre d'attente de projet d'aménagement global | — | mur de clôture et porche remarquable |
| ▭ | secteur d'entrée de vieux village | — | linéaire commercial et de service |
| ▭ | espace boisé classé | ○ | arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer |
| ▭ | espace planté à conserver ou à créer | ☆ | élément paysager à protéger |
| Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS) | | ▨ | |
| +++ | limite communale | ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral | |
| ▭ | bâtiment | | |
| ▭ | parcelle | | |
| ▭ | hydrographie | | |

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 10
Dauendorf

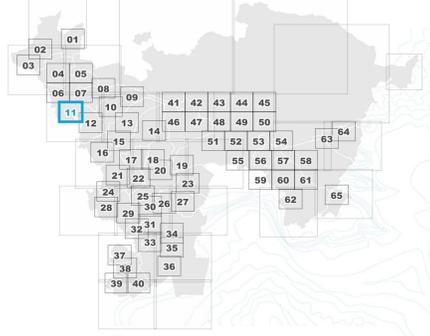
PLUi Arrêté
15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

- | | | | |
|--------------------------|--|----------------------------------|--|
| Le zonage | | Les emplacements réservés | |
| ••••• | limite de zone | ▣ | emplacement réservé |
| UBa
7mET | désignation de la zone | BAT
03 | numéro d'opération |
| Les prescriptions | | Les informations | |
| ▭ | bâtiment de valeur patrimoniale | ▨ | élément de paysage à préserver |
| ▭ | bâtiment remarquable de type 1 | ○ | alignement arbre |
| ▭ | bâtiment remarquable de type 2 | — | cortège végétal à conserver |
| ▭ | bâtiment remarquable de type 3 | — | marge de reculement |
| ▭ | secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation | — | ligne de construction |
| ▭ | ensemble urbain cohérent | — | façade remarquable |
| ▭ | autre secteur de mixité sociale | — | clôture soumise à dispositions particulières |
| ▭ | périmètre d'attente de projet d'aménagement global | — | mur de clôture et porche remarquable |
| ▭ | secteur d'entrée de vieux village | — | linéaire commercial et de service |
| ▭ | espace boisé classé | ○ | arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer |
| ▭ | espace planté à conserver ou à créer | ☆ | élément paysager à protéger |
| +++ | limite communale | ▣ | ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral |
| ▭ | bâtiment | | |
| ▭ | parcelle | | |
| ▭ | hydrographie | | |

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 11
 Val-de-Moder

PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les prescriptions

- [Bleu rectangle] bâtiment de valeur patrimoniale
- [Bleu rectangle foncé] bâtiment remarquable de type 1
- [Violet rectangle] bâtiment remarquable de type 2
- [Rouge rectangle] bâtiment remarquable de type 3
- [Bleu rectangle à rayures] secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- [Rouge rectangle à rayures] ensemble urbain cohérent
- [Rouge rectangle à rayures] autre secteur de mixité sociale
- [Rouge rectangle à rayures] périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- [Rouge rectangle à rayures] secteur d'entrée de vieux village
- [Vert rectangle à rayures] espace boisé classé
- [Vert rectangle à rayures] espace planté à conserver ou à créer
- [Rouge rectangle à croix] élément de paysage à préserver
- [Vert rectangle à croix] alignement arbre
- [Vert rectangle à croix] cortège végétal à conserver
- [Rouge rectangle à croix] marge de reculement
- [Rouge rectangle à croix] ligne de construction
- [Rouge rectangle à croix] façade remarquable
- [Rouge rectangle à croix] clôture soumise à dispositions particulières
- [Rouge rectangle à croix] mur de clôture et porche remarquable
- [Rouge rectangle à croix] linéaire commercial et de service
- [Vert rectangle à croix] arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- [Vert rectangle à croix] élément paysager à protéger

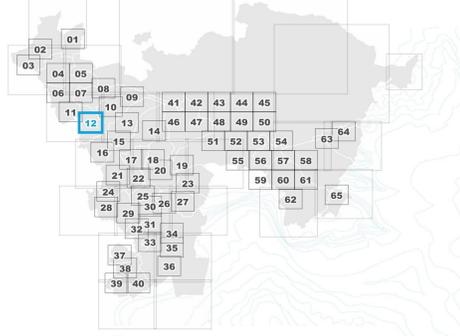
Les emplacements réservés

- [Rouge rectangle à croix] emplacement réservé
- [Bleu rectangle à croix] numéro d'opération

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- [Gris rectangle] bâtiment
- [Blanc rectangle] parcelle
- [Bleu rectangle] hydrographie
- [Rouge rectangle à croix] ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 12
 Morschwiller

PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème